



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service juridique / Environnement

Date de la convocation : 17 juin 2019
Nombre de membres en exercice : 29

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

SEANCE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Maire.

Présents : M Bruno DESLANDES, Mme Patricia PERRIER, MM Daniel BILLOT, Jean-Louis VERGNE, Mme Elisabeth BAUVE-LEROY, M Christian POUTRIQUET, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Jacqueline PLANQUE, Claudia CARFANTAN, MM Arnaud SALMON, Michel BOUCHALAIS, Mme Catherine VILBOUX, MM Alain BAERT, Guillaume GAUVIN, Mme Christelle INGOUF, M Gérard MABILLE, M Michel NOUVEL, Mmes Charlotte PLADYS, Isabelle REBOUR, Evelyne RENAUD-HAMON, Martine GUENEGANT, MM Franck MORAUULT-BOCAZOU, Jean-Jacques FOUCHER.

Absents représentés :

- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Catherine VILBOUX
- Mme Agnès BONHOMME-TALBOURDET donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE
- Mme Juliette COHIGNAC-RATEAU donne pouvoir à Mme Patricia PERRIER
- M Yannick LOISANCE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT

Madame Jacqueline PLANQUE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Présents : 25

Représentés : 04

Votants : 29

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**DELIBERATION N°2019-099 – PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2019****Présents : 24****Représentés : 04****Votants : 28**

Invité à faire part d'éventuelles observations, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 mai 2019.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**DELIBERATION N°2019-100 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019 – ORDRE CHRONOLOGIQUE****Présents : 25****Représentés : 04****Votants : 29**

VU l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération N°2017-138 en date du 18 septembre 2017, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire et à l'adjoint en charge de la compétence, dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT, pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

VU la délibération N°2018-127 en date du 16 juillet 2018 relative à la modification de la délibération N°2017-138 en date du 18 septembre 2017, notamment l'alinéa 4 en matière de marchés publics ;

Considérant que le Maire rend compte à l'assemblée de ses propres décisions prises, dont la liste figure ci-après :

N°	OBJET	MONTANT (Dépense = D ou recette = R)
2019/082	Contrat de prestation avec Elan Créateur – Coopérative d'activités et d'emploi – Animation atelier couture à la main, dans le cadre de Nature en Fête 2019	D : 684 € TTC
2019/087	Convention de partenariat avec la société PHYTOMER, dans le cadre de la 30 ^{ème} édition du Dinard Film Festival 2019	R : 5 000 € H.T.
2019/129	Attribution d'une consultation n° 2019-53C pour la fourniture d'un tracteur compact à l'entreprise MOTOCULTURE PIECES SERVICE – SARL 3J – Service des stades	D : 25 713.76 € TTC
2019/130	Convention avec l'association « La règle du jeu » représentée par Mr DUPRE, dans le cadre de la 30 ^{ème} édition du Dinard Film Festival 2019	D : 500 € non soumis à TVA
2019/132	Tarifs de nouveaux produits dérivés – boutique - 30 ^{ème} édition du Dinard Film Festival 2019	
2019/134	Convention avec la société 3 C représentée par Mr BOSQ, dans le cadre de l'organisation du concert de Baptiste W Hamon le jeudi 19/09/2019 au SPOT	D : 633 € TTC Hébergement valorisé (Bouttet) Petits déjeuners et repas pour 2 personnes (non connus à ce jour)

2019/135	Convention avec la société 3 C représentée par Mr BOSQ, dans le cadre de l'organisation du concert de Hey Hey My My, le jeudi 24/10/2019 au SPOT	D : 738.50 € TTC Hébergement valorisé (Bouttet) Petits déjeuners et repas pour 2 personnes (non connus à ce jour)
2019/136	Attribution d'une consultation pour les impressions livraisons des supports de communication de la Ville – Lot 1 : Magazines, brochures et plaquettes : IMPRIMERIE DES HAUTS DE VILAINE - Marché 2018-244 Lot 2 : structures d'expositions et adhésifs : DUPLIGRAFIC - Marché 2018-245 Lot 3 : Gros tirages : EDICOLOR PRINT – Marché 2018-246 Lot 4 : Impressions diverses : IOV COMMUNICATION groupe IMPRIGRAPH – Marché 2018-247 Lot 5 : Affiches grands formats : PUBLITEX – Marché 2018-248	D : Lot 1 : 75 747 € H.T. Lot 2 : 7 915.20 € TTC Lot 3 : 20 086.96 € TTC Lot 4 : 21 494.40 € TTC Lot 5 : 5 874 € TTC
2019/137	Tarifs ateliers créatifs adultes/enfants dans le cadre de l'exposition 2019, du 20/05/19 au 31/12/19 – Villa Roches Brunes	D : 15 € TTC tarif unique
2019/138	Convention avec Mme AUFFRAY pour l'animation d'un atelier créatif de linogravure dans le cadre de l'exposition « toutes voiles dehors », les 27/07/19 et 03/08/19 – Villa Roches Brunes	D : 420 € TTC
2019/139	Convention avec la société Vent de Voyage représentée par Mme DEFRETIN pour l'animation d'un atelier créatif dans le cadre de l'exposition « toutes voiles dehors », les 16/07/19 et 13/08/19 – Villa Roches Brunes	D : 756 € TTC
2019/140	Attribution d'une consultation pour la mise en place d'une application internet et téléphonie mobile de paiement par mobile pour les usagers du stationnement payant sur la voirie aux entreprises EASY PARK et PAYBYPHONE – Marché 2019-01	D : EASY PARK : 1 655.32 € TTC PAYMYMOBILE : 2 010 € TTC
2019/141	Attribution d'une consultation n°2019-57C « fourniture et pose de 3 jeux en bois et d'un parcours d'agilité en bois » à l'entreprise KOMPAN	D : 29 028.60 € TTC
2019/142	Convention avec l'orchestre symphonique de Bretagne représenté par Mr FELDMAN dans le cadre de l'organisation du concert d'ouverture du Festival de musique le 10/08/19	D : 8 967.50 € TTC + repas midi (chef d'orchestre) + catering (musiciens)
2019/143	Attribution d'une consultation pour le sous-titrage en français des films présentés au Dinard Film Festival à l'entreprise LE JOLI MAI – Marché 2019-33	D : 5 208 € TTC
2019/144	Convention avec l'orchestre symphonique de Bretagne représenté par Mr FELDMAN dans le cadre de l'organisation du concert de clôture du Festival de musique le 18/08/19	D : 7 385 € + repas (chef d'orchestre et soliste) + catering (musiciens)
2019/145	Contrat d'engagement avec la SPL Destination St Malo Baie du Mt St Michel représentée par Mr de LA PORTBARRE lors de la veillée contée par le Compagnie « Les Mots en l'air », le 30/10/19 – Villa Roches Brunes	D : 542 €

2019/145bis	Dispositif de sponsoring avec la société REAL STAMM/ROYAL MER au titre de partenaire officiel et dans le cadre d'un partenariat échange de marchandise à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Sponsoring : 5 500 € H.T. Echange marchandise valorisation : 2 500 € H.T.
2019/146	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la société CARROUSSEL-DIOGENE pour l'intervention de Mr QUERE – conteur et d'un musicien lors des « Rendez-vous aux Jardins », le 08/06/19 – Villa Roches Brunes	D : 740 € TTC
2019/148	Convention de mise à disposition de colonnes de tri sélectif entre la Commune de Dinard et la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude	GRATUIT
2019/149	Attribution d'une consultation n°2019-40B pour la fourniture et la livraison d'un véhicule électrique, à la société CMJ Solutions – Service Bâtiments communaux	D : 15 680 € TTC
2019/150	Contrat de cession avec la Compagnie Chantefables représentée par Mme LOIS, dans le cadre du concert du 05/12/19 – Jeudis de Roches Brunes	D : 600 € TTC (cachet artistique) + 100 € (forfait déplacement) + repas (musiciens)
2019/151	Défense des intérêts de la Commune par Maître LE DERF-DANIEL – Requête enregistrée au T.A de Rennes le 29/04/19 demandant l'annulation de l'arrêté du Maire relatif à la démolition et la reconstruction d'une maison d'habitation au 2 rue de l'Epave	Dépenses non connues à ce jour
2019/152	Convention de partenariat avec la société Ouest-France dans le cadre du Festival de musique organisé du 10/08/19 au 18/08/19	D : 304.56 € TTC
2019/154	Tarifs sorties en mer à bord du voilier « Nan » dans le cadre de l'exposition « Toutes voiles dehors » - Villa Roches Brunes – du 01/06/19 au 30/09/19	D : 60 € TTC
2019/155	Tarif droit d'entrée à l'exposition « Toutes voiles dehors » dans le cadre du partenariat avec la Ville de ST-MALO tarif applicable du 14/06/19 au 29/09/19	D : 4 € TTC
2019/156	Attribution d'une consultation n°2019-56 pour la démolition d'un bâtiment préfabriqué rue du sergent Boulanger à la société SFB Ouest	
2019/157	Convention avec le lycée Hôtelier de Dinard « Yvon Bourges » représenté par Mr RAOUL et la Région Bretagne représentée par Mr CHESNAIS-GIRARD pour la mise à disposition d'un parking du 01/07/19 au 26/08/19	GRATUIT
2019/158	Convention de servitude avec ENEDIS représenté par Mr LAMARCADE dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation et de ses accessoires sur la parcelle ZB 212 située à Pleurtuit au lieu-dit « Mon repos »	GRATUIT
2019/159	Contrat de ligne de trésorerie avec la Société Générale dans le cadre de financement des besoins de trésorerie	EMPRUNT : 1 800 000 €
2019/160	Contrat d'engagement avec Mr SALQUE, violoniste, dans le cadre du concert organisé le 16/08/19 – Auditorium Stephan Bouttet	D : 1 246.79 € net + 96.40 € (transport aller-retour) + 902.58 € (cotisations sociales) + 97 € (hébergement 1 nuit)

2019/161	Contrat d'engagement avec Mr PEIRANI, accordéoniste, dans le cadre du concert organisé le 16/08/19 à l'auditorium Stephan Bouttet	D : 1 500 € net + 199.50 € (transport aller-retour) + 902.58 € (cotisations sociales) + 97 € (hébergement 1 nuit)
2019/162	Contrat d'engagement avec Mr DJEMANE, ingénieur du son, dans le cadre du concert organisé le 16/08/19 à l'auditorium Stephan Bouttet	D : 385.80 € net + 199.50 € (transport aller-retour) + 436.43 € (cotisations sociales) + 97 € (hébergement 1 nuit)
2019/163	Approbation des modifications de tarifs des interventions du service Voirie	
2019/164	Contrat d'engagement avec Mr KUN-WOO PAIK, pianiste, dans le cadre du concert organisé le 15/08/19 à l'auditorium Stephan Bouttet	D : 2 981.10 € net + (transport aller-retour) + 2 268.38 € (cotisations sociales)
2019/165	Convention avec le club hôtelier pour la vente de 45 cinécartes Pass dans le cadre de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	R : 70 € T.T.C. l'unité
2019/166	Convention avec l'hôtel Balmoral pour la réservation de 3 chambres le 25 septembre et de 15 chambres du 26 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	D : Prix unitaire : 86,00 € T.T.C. petit-déjeuner compris
2019/167	Convention avec l'hôtel Crystal pour la réservation de nuitées à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/168	Convention avec l'hôtel de la plage pour la réservation de chambres du 26 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/169	Convention avec l'hôtel Les Tilleuls pour la réservation de chambres du 26 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/170	Convention avec l'hôtel de la Vallée pour la réservation de chambres du 25 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/171	Convention avec l'hôtel du parc des Tourelles pour la réservation de chambres du 25 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/172	Convention avec l'hôtel Altaïr pour la réservation de chambres du 25 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/173	Convention avec l'hôtel Les Alizés pour la réservation de chambres du 24 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/174	Contrat d'engagement avec Mme LE GUAY, pianiste, dans le cadre du concert en famille organisé le 11/08/19 à l'auditorium Stephan Bouttet	D : 2 056.06 € net + 1 562.35 € (cotisations sociales)
2019/174bis	Convention avec l'hôtel Printania pour la réservation de chambres à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/175	Contrat d'engagement avec Mme LE GUAY, pianiste, dans le cadre du concert en famille organisé le 18/08/19 à l'auditorium Stephan Bouttet	D : 2 747.58 € net + 2 267.17 € (cotisations sociales)

2019/175bis	Convention avec l'hôtel Saint-Michel pour la réservation de chambres du 24 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	Dépenses non connues à ce jour
2019/176	Défense des intérêts de la Commune par Maître LE DERF-DANIEL – Requête enregistrée au T.A de Rennes le 28/05/19 demandant l'annulation de l'arrêté du Maire relatif à la démolition d'u bâtiment scolaire et à la construction d'un collectif de 65 logements au 15 rue Gardiner à Dinard	Dépenses non connues à ce jour
2019/178	Attribution d'une consultation pour la mission d'assistance juridique, technique et financière relative à la mise en œuvre et à la gestion de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du Casino – ESPELIA SAS	D : 25 775,00 € H.T.
2019/179	Attribution d'une consultation pour la fourniture et pose de deux terrains multisports parc Saint-Alexandre (lot 1) et rue des Elfes (lot 2) – CAMMA SPORT	D : Lot 1 : 36 264,60 € H.T. Lot 2 : 32 088,60 € H.T.
2019/181	Modification de la décision N°175 (erreur sur le cachet brut) – Contrat d'engagement avec Mme LE GUAY, pianiste, dans le cadre du concert en famille organisé le 18/08/19 à l'auditorium Stephan Bouttet	
2019/182	Avenant N°4 au marché MOE rénovation des toits terrasses, reprises structurelles du PAF et remise en service provisoire de la salle Debussy – BETEM ATLANTIQUE	D : Montant de l'avenant : 52 907,27 € H.T. (nouveau montant du marché : 177 404,12 € H.T.)
2019/183	Modification de la décision N°2019/166 (erreur sur le prix de la chambre) – Convention avec l'hôtel Balmoral pour la réservation de 3 chambres le 25 septembre et de 15 chambres du 26 au 29 septembre à l'occasion de la 30 ^{ème} édition du « Dinard film festival »	D : Prix unitaire : 89,00 € T.T.C. petit-déjeuner compris
2019/184	Approbation du tarif pour les scolaires hors Dinard pour la représentation de théâtre « Châteaubriand – Conversation intime » avec la compagnie « Les Feux de l'Harmattan » le 15 novembre 2019 à l'auditorium Stéphan Bouttet	R : 3 €
2019/185	Dispositif de partenariat avec la société KERSIA dans le cadre de la 30 ^{ème} édition du « Dinard Film Festival »	R : 10 000 €
2019/186	Contrat d'engagement avec Madame Eva ZAVARO, violoniste, dans le cadre du concert organisé le 17/08/19 à l'église Notre-Dame	D : 810.41 € net + 695.39 € (cotisations sociales) Transport : 179 € Hébergement : 95,50 €
2019/187	Contrat d'engagement avec Monsieur Jean-Paul GASPARIAN, pianiste, dans le cadre du concert organisé le 17/08/19 à l'église Notre-Dame	D : 821.57 € net + 635.76 € (cotisations sociales) Transport : 179 € Hébergement : 95,50 € Commission d'agence : 120 € T.T.C.

2019/188	Contrat de prêt d'œuvres avec « Rennes Métropole » dans le cadre de l'exposition « Sophie au fil du temps » à la médiathèque du 9 juillet au 28 août 2019	GRATUIT
2019/189	Contrat d'engagement avec Monsieur Bertrand CHAMAYOU, pianiste, dans le cadre du concert organisé le 12/08/19 à l'église Notre-Dame	D : 4 977.65 € net + (transport aller-retour) + 4 585.01 € (cotisations sociales)
2019/191	Convention avec la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche (FFPPS) dans le cadre d'une conférence sur « L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques »	D : 200 € T.T.C. (conférence) + 147,57 € (frais de déplacement et de restauration)
2019/194	Convention de partenariat avec l'association « Les Amis du Nan » dans le cadre de la mise à disposition du bateau « Nan » - Organisation de 3 sorties en mer pendant l'exposition « Toutes voiles dehors !	D : 5 000 € T.T.C.

Acte est donné au Maire de cette communication.

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION N°2019-101 – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-6-1 ;

Vu la délibération n°2019-038 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude du 25 avril 2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire 2020 ;

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 27 voix POUR et 2 CONTRE (MM MORAULT-BOCAZOU et FOUCHER) :

DECIDE

Article unique : de valider la répartition des sièges votée en conseil communautaire tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges de droit	Nombre de sièges accord local
DINARD	10 114	13	13
PLEURTUIT	6 703	8	8
BEAUSSAIS SUR MER	3 532	4	5
LA RICHARDAIS	2 343	3	3
SAINT-LUNAIRE	2 316	2	3
SAINT-BRIAC-SUR-MER	2 007	2	3
LANCIEUX	1 514	1	2
LE MINIHC-SUR-RANCE	1 432	1	2

TREMEREU	761	1	1
Total	30 722	35	40

DIVERS

DELIBERATION N°2019-102 – TARIFS, REDEVANCES ET TAXES – EXERCICE 2019 – ACTUALISATION N°5

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-173 du Conseil municipal du 5 novembre 2018 relative à la fixation des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2019,

Vu la délibération n°2018-222 du Conseil municipal du 17 décembre 2018 relative à la fixation des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2019, actualisation 1,

Vu la délibération n°2019-016 du Conseil municipal du 4 février 2019 relative à la fixation des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2019, actualisation 2,

Vu la délibération n°2019-050 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2019 relative à la fixation des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2019, actualisation 3,

Vu la délibération n°2019-082 du Conseil municipal du 20 mai 2019 relative à la fixation des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2019, actualisation 4,

Vu la décision n° 2019-163 du 20 mai 2019 relative aux tarifs du service Voirie, visée dans le cadre du contrôle de la légalité, par les services préfectoraux, le 28 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 12 juin 2019,

Considérant que les tarifs ont été ajustés en fonction des besoins des différents services de la commune (Budget Ville : Voirie, Droits de place, Budget Port, Budget Dinard Film Festival),

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'adopter les tarifs, taxes et redevances pour l'exercice 2019 tels qu'ils figurent dans le recueil joint, avec effet au 1^{er} juillet 2019,

Article 2 : de procéder à la cinquième actualisation du recueil des tarifs 2019 voté le 5 novembre 2018 et,

Article 3 : de joindre la présente décision au recueil des tarifs 2019.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DELIBERATION N°2019-103 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE DINARD – EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-047 du 1^{er} avril 2019 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2019, pour le budget principal et les budgets annexes de la Commune de Dinard, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-078 du 20 mai 2019 approuvant la décision modificative n°1 du Budget Principal de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 12 juin 2019,

Le Maire de la commune de DINARD propose au Conseil municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2 du Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Principal de la commune de DINARD, par chapitre, selon la répartition suivante par compte :

VILLE DE DINARD - DM2 : DECISION MODIFICATIVE N°2

FONCTIONNEMENT

RECETTE

REEL

Chapitre 74

Chapitre 75

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0		53 801,35	53 801,35
	Total chapitre 75				53 801,35	

VILLE DE DINARD - DM2 : DECISION MODIFICATIVE N°2

DEPENSE

REEL

Chapitre 011

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	0		2 000	2 000
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	800		4 011,25	4 811,25
	60633	FOURNITURES DE VOIRIE	0		6 158,77	6 158,77
	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 500	31 400	21 074,11	58 974,11
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0		700	700
	6135	LOCATIONS MOBILIERES	0		1 040,32	1 040,32
	615232	RESEAUX	0		1 691,63	1 691,63
	6156	MAINTENANCE	0		9 868	9 868
	6226	HONORAIRES	500		24 666,72	25 166,72
	6257	RECEPTIONS	3 500		980,2	4 480,2
	Total chapitre 011				72 200	

Chapitre 012

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	0		10 000	10 000
	Total chapitre 012				10 000	

Chapitre 022

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	022	DEPENSES IMPREVUES	225 661,86	-31 559	-159 655,14	34 748,72
	Total chapitre 022				-159 655,14	

Chapitre 65

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	180 000		35 000	215 000
	Total chapitre 65				35 000	

ORDRE

Chapitre 023

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 593 441,65	-31 400	96 256,49	3 658 298,14
	Total chapitre 023				96 256,49	

VILLE DE DINARD - DM2 : DECISION MODIFICATIVE N°2**INVESTISSEMENT****RECETTE****REEL**

Chapitre 13

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
31013	1323	DEPARTEMENTS	0		254 829	254 829
31013	13251	GFP DE RATTACHEMENT	230 000		-230 000	0
	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0		188 638,51	188 638,51
	13251	GFP DE RATTACHEMENT	0		378 800	378 800
	1341	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	0		80 000	80 000
Total chapitre 13					672 267,51	

ORDRE

Chapitre 021

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	3 593 441,65	-31 400	96 256,49	3 658 298,14
Total chapitre 021					96 256,49	

VILLE DE DINARD - DM2 : DECISION MODIFICATIVE N°2

DEPENSE

REEL

Chapitre 020

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	020	DEPENSES IMPREVUES	151 348,58	-5 000	-140 000	6 348,58
Total chapitre 020					-140 000	

Chapitre 20

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	2031	FRAIS D'ETUDES	0		12 968	12 968
50050	202	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	57 548,7		3 500	48 500
Total chapitre 20					16 468	

Chapitre 21

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	0	-28 400	11 742	-14 658
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	731 744,86		-80 000	658 500
	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	0		220 000	220 000
	2184	MOBILIER	0		1 500	1 500
	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	750		5 958	6 708
21009	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0		50 000	50 000
Total chapitre 21					229 200	

Chapitre 23

Opération	Nature	Libellé Nature	Budget Primitif	DM1	DM2	Budget Total
	2313	CONSTRUCTIONS	0		602 856	602 856
21009	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 309 600		60 000	785 000
Total chapitre 23					662 856	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2019, pour le Budget Principal de la commune de DINARD et, voter les ajustements correspondants par chapitre, pour les montants susmentionnés.

DÉCISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2019-104 – BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE DE DINARD – DINARD FILM FESTIVAL – EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2019-047 du 1^{er} avril 2019 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2019, pour le Budget Principal et les Budgets Annexes de la Commune de DINARD,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019-081 du 20 mai 2019 approuvant le projet de décision modificative n° 1 au Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Annexe de la Commune de DINARD, « DINARD Film Festival »,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 12 juin 2019,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Maire de la commune de DINARD propose au Conseil municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2 du Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe de la Commune de DINARD, « DINARD Film Festival », selon la répartition suivante par compte :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Budget Primitif 2019	DM 1	Projet DM 2	Total BP + DM 1 + projet DM 2
74	74	Subventions d'exploitation	245 000 €	0 €	+ 35 000 €	280 000 €
		Total Recettes (projet DM 2)			+ 35 000 €	

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Budget Primitif 2019	DM 1	Projet DM 2	Total BP + DM 1 + projet DM 2
011	6228	Divers	95 583,60 €	- 1 000 €	+ 4 000 €	98 583,60 €
011	6262	Frais de télécommunications	0,00 €	0 €	+ 4 000 €	4 000,00 €
012	6411	Salaires, appointements, commissions de base	58 000,00 €	- 1 870 €	+ 2 500 €	58 630,00 €
012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 000,00 €	0 €	+ 1 000 €	19 000,00 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	14 000,00 €	0 €	+ 500 €	14 500,00 €
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	+ 1 000 €	+ 23 000 €	24 000,00 €
		Total Dépenses (projet DM 2)			+ 35 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M LOISANCE, Mmes REBOUR, RENAUD-HAMON, GUENEGANT, MM MORAUULT-BOCAZOU et FOUCHER) :

DECIDE

Article unique : d'approuver le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2019, pour le Budget Annexe de la Commune de DINARD « DINARD Film Festival » et, voter les ajustements correspondants par chapitre pour les montants susmentionnés.

DÉCISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2019-105 – BUDGET ANNEXE DU PORT – EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019-047 du 1er avril 2019 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2019, pour le Budget Principal et les Budgets Annexes de la Commune de DINARD,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019-048 du 1er avril 2019 approuvant le projet de décision modificative n° 1 au Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Annexe du Port de la Commune de DINARD,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019-079 du 20 mai 2019 approuvant le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Annexe du Port de la Commune de DINARD,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 12 juin 2019,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Maire de la commune de DINARD propose au Conseil municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 3 du Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Annexe du Port de la commune de DINARD, par chapitre, selon la répartition suivante par compte :

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Budget primitif 2019	DM 1	DM 2	Projet DM 3	Total BP + DM 1 + DM 2 + projet DM 3
011	618	Divers	1 000 €	0 €	0 €	+ 5 500 €	6 500 €
69	695	Impôt sur les bénéfices	50 000 €	- 100 €	0 €	- 5 500 €	44 400 €
		Total Dépenses (projet DM 3)				0 €	

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Budget Primitif 2019	DM 1	DM 2	Projet DM 3	Total BP + DM 1 + projet DM 3
16	1641	Emprunts en euros	386 045,55 €	+ 71 121 €	0 €	+ 10 000 €	467 166,55 €
		Total Recettes (projet D M 3)				+ 10 000 €	

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Budget primitif 2019	DM 1	DM 2	Projet DM 3	Total BP + DM 1 + DM 2 + projet DM 3	
20	2031	Frais d'étude	100 800 €	+ 50 000 €	0 €	- 150 800 €	0 €	
21	2135	Installations générales, agencements	280 000 €	0 €	0 €	+ 10 000 €	290 000 €	
23	2318	Autres immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	+ 150 800 €	150 800 €	
		Total Dépenses (projet D.M. 3)					+ 10 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver le projet de décision modificative n° 3 au Budget Primitif de l'exercice 2019, pour le Budget Annexe du Port de la commune de DINARD et, voter les ajustements correspondants par chapitre pour les montants susmentionnés.

ALIENATION

DELIBERATION N°2019-106 – CESSIION DU BIEN IMMOBILIER SITUE AU 14 RUE D'HAUTEVILLE AU MANS ET CADASTREE DK19 AU PROFIT DE L'OGEC INSTITUTION NOTRE DAME – AJOUT POSSIBILITE SUBSTITUTION

Le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2241-1,

Vu la délibération N° 2017-208 en date du 18 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'acceptation du legs de Monsieur René LE SAGE comprenant la Villa Beauregard,

Vu la délibération N° 2018-137 du 24 septembre 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le principe de la mise en vente du bien immobilier situé au 14 rue d'Hauteville au Mans, cadastré DK19,

Vu la délibération N° 2019-069 du 20 mai 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la vente du bien immobilier précité à l'OGEC Institution Notre Dame,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération,

Considérant la nécessité pour l'OGEC Institution Notre Dame d'obtenir une faculté de substitution à titre gratuit,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : de compléter la délibération n°2019-069 du 20 mai 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la cession du bien immobilier situé au 14 rue d'Hauteville au Mans, cadastré DK19, pour le prix de 355 000 € (trois cent cinquante-cinq mille Euros) à l'OGEC Institution Notre Dame en permettant une faculté de substitution à titre gratuit de l'acquéreur.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DELIBERATION N°2019-107 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1er JANVIER 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 1er,

Considérant que la Commune dispose aujourd'hui dans ses propres effectifs des compétences techniques et financières pour assurer le suivi et le contrôle des services d'eau potable et d'assainissement collectif ;

Considérant que l'étude préalable au transfert de cette compétence initiée par la Communauté de communes n'est pas aboutie et qu'à ce jour la Commune ne dispose d'aucune lisibilité sur l'organisation intercommunale qui serait mise en place au 1er janvier 2020 ;

Considérant que les enjeux environnementaux et économiques de la commune à court terme, nécessitent une parfaite maîtrise des investissements nécessaires à la réhabilitation de nos réseaux, qu'un transfert dans de telles conditions pourrait compromettre ;

Considérant que la préservation de la qualité des eaux de baignade de Dinard est également un enjeu fondamental pour la commune, et que celui-ci ne peut être détaché du programme de travaux issu du schéma directeur assainissement ;

Considérant qu'il est strictement nécessaire pour la commune de Dinard de garder la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des travaux induits par le schéma directeur susvisé, afin d'être en parfaite capacité de coordonner ces travaux structurants, qui devront pour l'essentiel être coordonnés et adossés à des travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage communale ;

Considérant que la commune doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2019 ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer en faveur d'un report du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la CCCE postérieurement au 1er janvier 2020.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de s'opposer au transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude au 1^{er} janvier 2020.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à notifier cette délibération à la Communauté de communes, et plus généralement prendre toutes les mesures utiles pour la bonne exécution de cette délibération.

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2019-108 – DEMANDE DE SUBVENTION INVESTISSEMENT AUPRES DE L'ORGANISME FONDS EPERON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'attractivité que représente la commune de Dinard, de par ses différentes activités (CSI 5*, Label Villes et Villages Fleuris, Dinard Film Festival...),

Considérant la nécessité d'aménager, d'améliorer et de développer le stade du Centre Equestre du Val Porée, notamment améliorer le niveau de service vis-à-vis des exposants et réduire les consommations énergétiques,

Considérant que dans le cadre de sa politique d'aide au développement de la filière cheval et notamment de pôles équestres, le Fonds Eperon accompagne financièrement les projets des communes dans ce domaine,

Considérant que pour le financement de ce projet, il convient de présenter la demande de subvention pour validation du Conseil Municipal,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter l'attribution d'une aide financière à hauteur de 65 000 €, auprès du Fonds EPERON, pour le financement de ce projet.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, au nom de la Commune, tous les documents afférents à ce dossier.

PERSONNEL CONTRACTUEL

DELIBERATION N°2019-109 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – COMMUNE – RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS – EXERCICE BUDGETAIRE 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 alinéa 2 et 34,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter un 3^{ème} agent du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre pour l'exposition organisée à Roches Brunes pendant la période estivale 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de créer le poste saisonnier suivant :

EXPOSITION ROCHES BRUNES :

- 1 poste d'adjoint administratif du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019 pour 2 mois rémunérés sur la base du 1^{er} échelon l'échelle C1 pour un montant de 2 390 €.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget 2019 de la Commune,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette décision.

PERSONNEL CONTRACTUEL

DELIBERATION N°2019-110 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE AU « DINARD FILM FESTIVAL » - EXERCICE BUDGETAIRE 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la préparation du « Dinard Film Festival » organisé du 25 au 29 septembre 2019 nécessite l'intervention d'un agent vacataire du 1er juillet au 31 octobre 2019 pour la constitution, l'encadrement et la coordination du jury français,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de recruter un agent vacataire.

Article 2 : de le rémunérer sur la base d'une rémunération forfaitaire de 2 490 euros brut, versée comme suit :

- 1 900 euros à la signature du contrat,
- 590 euros à la fin de la mission,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette décision.

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2019-111 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE DINARD – RÉFECTION DE LA PISCINE EXTERIEURE D'EAU DE MER DU PRIEURÉ – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la dégradation du bassin de baignade d'eau de mer du Prieuré datant des années 1930 et ayant fait l'objet, au cours des dernières décennies, de multiples travaux de confortement et de réparations,

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection pour améliorer la fonction de retenue d'eau du bassin, en respectant les normes environnementales et réglementaires, notamment pour la sécurité des usagers,

Considérant la priorité donnée par la commune de Dinard au développement du sport et à l'attractivité de son territoire,

Considérant les besoins de financement des travaux à entreprendre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le programme des travaux pour la réfection de la piscine extérieure d'eau de mer du Prieuré, comme suit :

Réfection du bassin de baignade d'eau de mer du Prieuré

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de réfection	870 691,56 €	Région Bretagne, dispositif prévu pour les lycées	80 000, 00 €
		Région Bretagne, Contrat de pays	87 069,16 €
		Autofinancement (80,81 %)	703 622,40 €
Total	870 691,56 €	Total	870 691,56 €

Article 2 : de solliciter l'aide financière de la Région Bretagne au titre du dispositif prévu pour les lycées, pour le montant le plus élevé possible,

Article 3 : de solliciter l'aide financière de la Région Bretagne au titre du Contrat de pays, pour le montant le plus élevé possible et,

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ces dossiers de subventions.